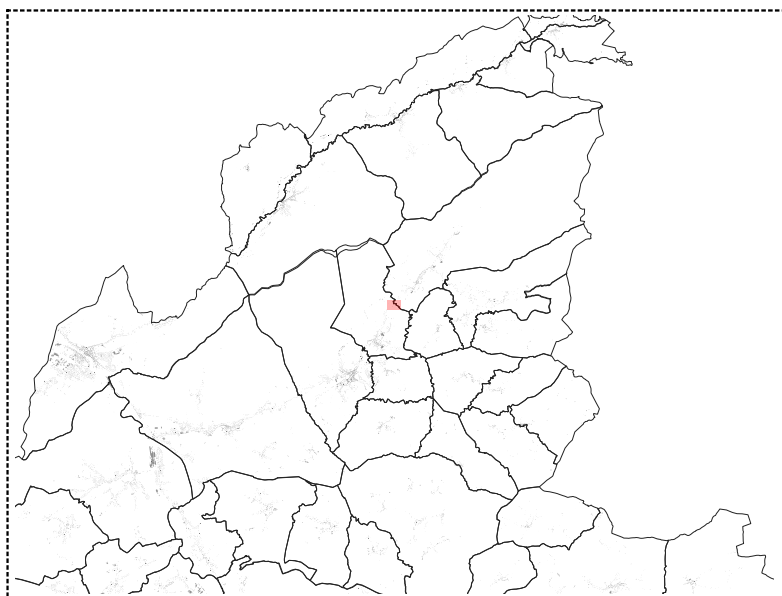
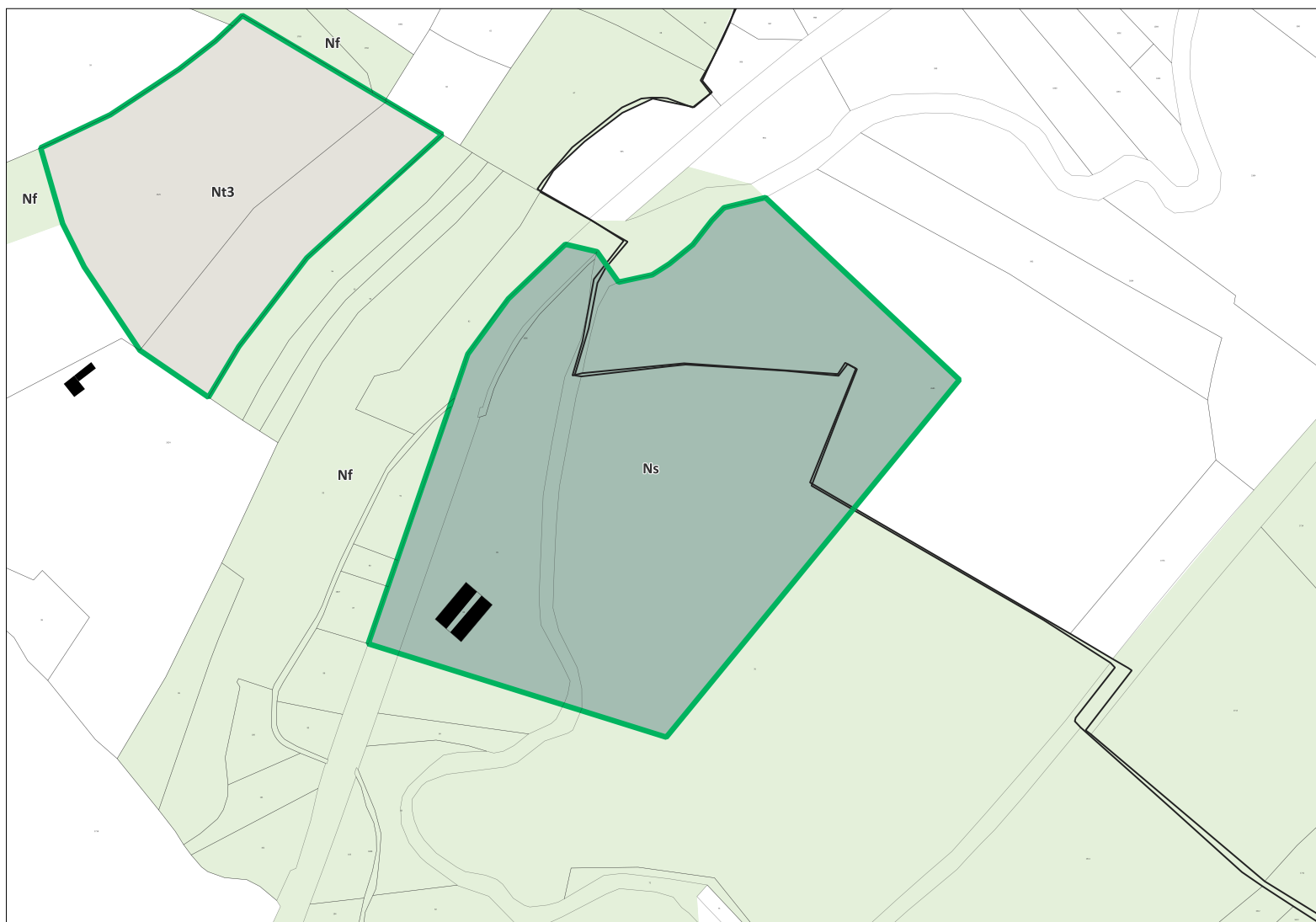




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ns

STECAL : Secteur des équipements de sport et de loisirs avec une densité constructible encadrée

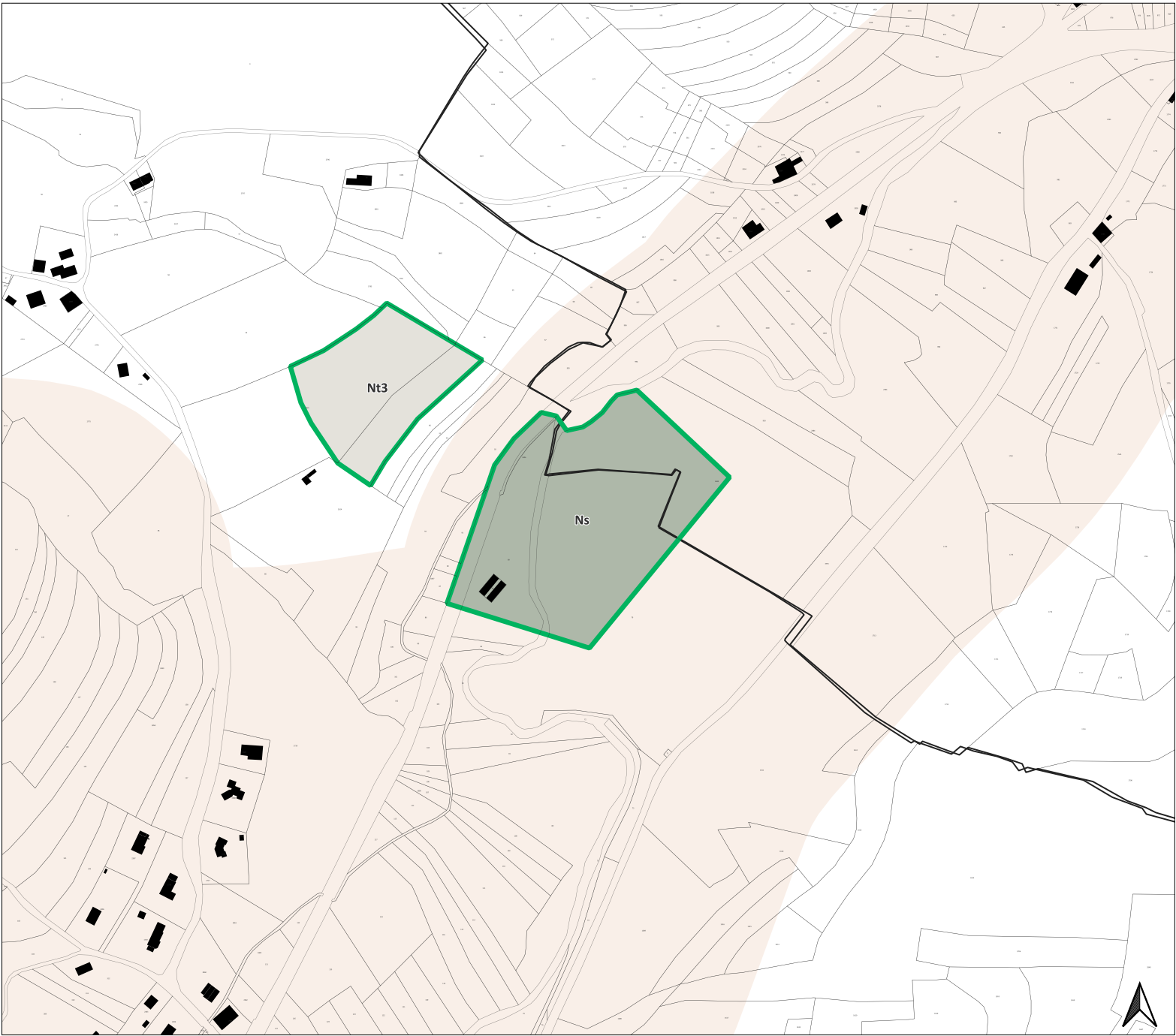
SURFACE (en ha) : 3.13

PROJET : > Site existant

> Public

> Terrain de football





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ns

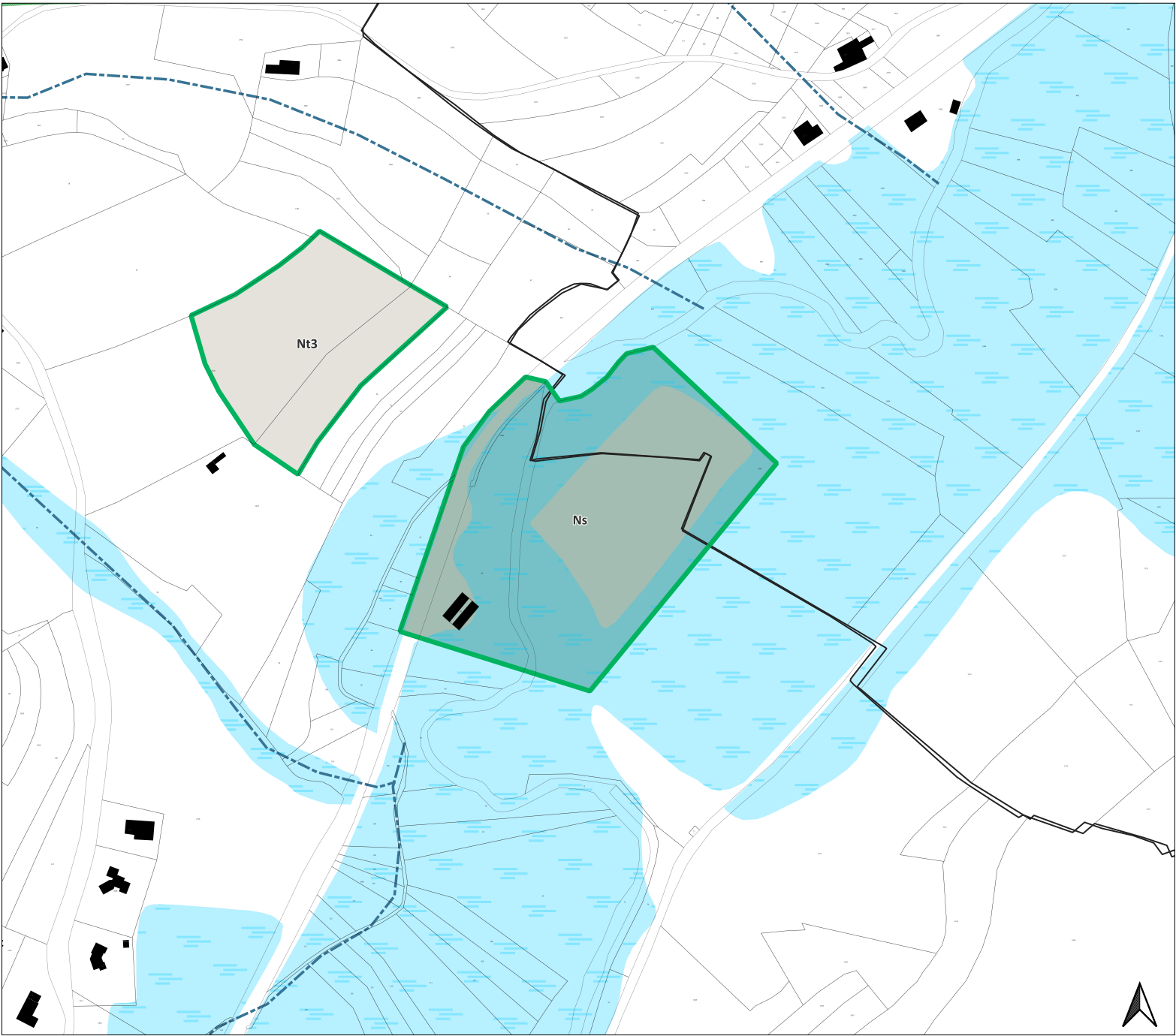
STECAL : Secteur des équipements de sport et de loisirs avec une densité constructible encadrée

ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

- CRUE CENTENALE
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
 - Niveaux d'aléa : Fort
 - Niveaux d'aléa : Très fort

- PPRI DE LA MEURTHE
- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
 - Zone rouge : zone d interdiction
- ARGILES
- Faible
 - Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ns

STECAL : Secteur des équipements de sport et de loisirs avec une densité constructible encadrée

ENJEUX : Le secteur est concerné par la ZHE et une ZNIEFF 2. Le site est déjà artificialisé. Aucun impact n'est attendu.

- Délimitation du secteur
- Enjeux environnementaux et paysagers

Arrêté de Protection de Biotope

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

NATURA 2000

Zone Humide Effective

Réserve nationale

Réservoirs trame prairie

Corridors trame prairie

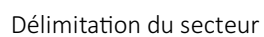
Réservoirs trame forêt

Corridors trame forêt

Trame bleue



ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières



Enjeux forestiers

■ ONF- Forêts Publiques

 Périmètre RSD

 Périmètre RSD